

Ce document doit nous être renvoyé complété (pages 1 et 2) et signé (pages 2-4-8) par courrier ou e-mail accompagné ou suivi de l'acompte

DOSSIER DE RESERVATION EN MOBILE HOME



Entre Le Camping des Ballastières et :

Nom :Prénom :

Adresse complète :

.....

Code Postal :Ville :Pays :

Tel Mobile :Tel Fixe :

Email :N° VACAF :

Date d'arrivée :Date de départ :Nuits :

Heure d'arrivée (Le samedi à 16h en Juillet-Août) :

Heure de départ (Le samedi entre 8h30 et 10 h en Juillet-Août):.....

Marque Véhicule(s) :Plaque(s) d'immatriculation :

1

	Nom	Prénom	Age
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

FORMALITES

Merci de compléter ce bon de réservation et de nous le faire parvenir par mail à l'adresse suivante : campingdesballastieres@ccrc70.fr ou par courrier au 20 rue du pâquis, 70290 Champagney. Après avoir reçu ce bon, une option sera posée et vous serez informés du montant exact de votre séjour. Documents joints à lire et approuver : les conditions générales de ventes et d'annulation et le règlement du camping. Enfin après avoir reçu votre acompte (environ 25 % de votre séjour), votre réservation sera bloquée. Le solde du séjour devra être versé avant ou au plus tard, dès votre arrivée au camping. N'oubliez pas de préparer votre caution d'un montant de 310 € qui vous sera demandée dès votre arrivée pour l'hébergement et les clés.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTES :

Chèque bancaire (à l'ordre du trésor public), par virement, en espèces, par carte bancaire, ANCV, VACAF

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	70000	00002001455	18

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1700	0000	0020	0145	518
------	------	------	------	------	------	-----

Titulaire du compte :
CAMPING DES BALLASTIERES
REGIE DE RECETTES
20 RUE DU PAQUIS
70290 CHAMPAGNEY

Domiciliation

TPVESOUL

BIC (Bank Identifier Code)

TRPUFRP1

Votre séjour en Mobile Home : Cochez votre séjour dans le tableau

Mobile-Homes		Modèle 2 chambres 1 à 6 personnes et Mobile Home PMR				Modèle 3 chambres 1 à 8 personnes			
Périodes tarifaires		Semaine	WE 2 nuits	WE 3 nuits	Je prolonge de ... ou je viens en court séjour	Semaine	WE 2 nuits	WE 3 nuits	Je prolonge de ... ou je viens en court séjour
Basse saison	01/04 au 03/06 01/10 au 31/10	<input type="checkbox"/> 300 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> Nbre de nuits : ... x60 €=	<input type="checkbox"/> 370 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> Nbre de nuits : ... x75 €=
Moyenne Saison	03/06 au 01/07 26/08 au 30/09	<input type="checkbox"/> 410 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> Nbre de nuits : ... x60 €=	<input type="checkbox"/> 440 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> Nbre de nuits : ... x75 €=
Haute Saison	01/07 au 26/08	<input type="checkbox"/> 580 €				<input type="checkbox"/> 610 €			

Votre séjour pêche en mobile home : Cochez votre séjour dans le tableau

Séjours pêche	Modèle 2 chambres 1 à 6 personnes et Mobile Home PMR			Modèle 3 chambres 1 à 8 personnes	
	WE	WE 2 nuits	WE 3 nuits	WE 2 nuits	WE 3 nuits
Basse saison	01/04 au 01/07 26/08 au 31/10	<input type="checkbox"/> 140,00 €	<input type="checkbox"/> 200,00 €	<input type="checkbox"/> 170,00 €	<input type="checkbox"/> 240,00 €
Semaine					
Basse saison	01/04 au 03/06 01/10 au 31/10	<input type="checkbox"/> 335,00 €		<input type="checkbox"/> 405,00 €	
Moyenne Saison	03/06 au 01/07 26/08 au 30/09	<input type="checkbox"/> 445,00 €		<input type="checkbox"/> 445,00 €	
avec deux cartes de pêches jour+nuît incluses en week-end et une carte hebdomadaire jour + nuît incluse pour une location à la semaine.					

Suppléments obligatoires et optionnels : Cochez et complétez les suppléments vous concernant

Frais de dossier	10 €	1	Par location	=..... €
Taxes de séjour par personne à partir de 18 ans	0.20 €	× Nombre de personnes à partir de 18 ans :	× Nombre de nuits :	=..... €
<input type="checkbox"/> Voiture 1	Gratuite	1	1 comprise par location	0 €
<input type="checkbox"/> Voiture 2	2.60 €	1	× Nombre de nuits :	=..... €
<input type="checkbox"/> Voiture 3	2.60 €	1	× Nombre de nuits :	=..... €
Forfait ménage au départ	50.00 €	1	Par mobile home :	=..... €
Chien	1.60 €	× Nombre de chiens :	× Nombre de nuits :	=..... €
Kit de draps 1 place	10.00 €	× Nombre de kits :		=..... €
Kit de draps 2 places	15.00 €	× Nombre de kits :		=..... €
Visiteur adulte	3.00 €	× Nombre de visiteurs :	× Nombre de jours :	=..... €
Visiteur enfant	2.00 €	× Nombre de visiteurs :	× Nombre de jours :	=..... €
TOTAL				€

Total du séjour

J'ai pris connaissance du règlement du camping et des conditions générales de vente et d'annulation et je confirme ma demande de réservation :
 Le :
 A :
Signature :

Montant de votre séjour en mobile home	€
Montant des suppléments	€
Total	€
Montant de l'acompte 25 % à joindre au bon de réservation pour confirmer votre location : Par chèque bancaire à l'ordre du trésor public, par virement grâce au RIB situé en page 1, En chèque vacances, Par carte bancaire sur place ou au téléphone.	€



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ANNULATION

I. Aux locataires et campeurs :

La réservation devient effective à réception du bulletin de réservation dûment rempli et signé. Il vaut acceptation du règlement et des dispositions des conditions générales de location. Le versement d'un acompte de 25 % de la valeur de votre séjour vous sera demandé pour toute réservation. Il peut être effectué par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou tout autre moyen de paiement (les frais de dossier sont non remboursables).

Avant tout envoi, nous contacter par téléphone afin de connaître nos disponibilités. La taxe de séjour s'élève à 0.20 € / personne à partir de 18 ans / nuitées et les frais de réservation à 10 € par location et 5 € par emplacement. Le camping est ouvert du 1^{er} au 31 octobre.

L'eau, l'électricité et le gaz sont inclus dans le tarif des locations.

Avant la prise de possession de votre location, le séjour doit être réglé en totalité.

La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer ni céder sa location sans le consentement de la direction du camping.

Il est formellement interdit de fumer dans les mobiles homes, tentes insolites et dans tous les lieux publics du camping.

Le locataire s'engage à nettoyer les lieux loués (intérieur et extérieur) avant son départ. Les électroménagers, four à micro-ondes, et machine à café doivent être rendus impeccables et en bon état de marche. Le vaisselier (ustensiles, vaisselles et meubles) doit être minutieusement nettoyé et séché. Le client devra ainsi prendre ses dispositions afin de rendre l'hébergement loué dans un excellent état de propreté et d'hygiène.

Les visiteurs

Les visiteurs doivent être signalés à l'arrivée et régler le tarif en vigueur.

L'état des lieux

Un inventaire est à compléter seuls à votre arrivée et à remettre à l'accueil le jour même de votre arrivée. Profitez-en pour fixer votre horaire de départ avec l'agent d'accueil afin de programmer votre état des lieux de départ. Si l'inventaire est rendu le lendemain ou pendant votre séjour, aucune réclamation sera possible lors de l'inventaire de départ avec le personnel. Le mobile home sera considéré comme complet à votre arrivée.

Un livret d'accueil est à votre disposition dans la location, vous permettant de prendre connaissance une nouvelle fois du règlement du camping ainsi que des conditions générales de ventes et d'annulation et des consignes d'évacuation en cas d'inondation ou d'incendie. Vous y trouverez également les tarifs de casse et des informations pratiques.

La vaisselle à votre disposition est présentée sur la table afin de faciliter votre inventaire d'arrivée.

A vous de vous approprier les lieux et de vous installer à votre convenance.

Votre départ doit avoir lieu avant 10h. Votre état des lieux programmé à votre arrivée, sera effectué par un agent du camping grâce à la fiche d'inventaire que vous aurez remis complétée à l'accueil à votre arrivée.

L'agent se présentera à l'horaire fixé afin de contrôler: la location, la vaisselle, le mobilier et les appareils électroménagers (en nombre et en propreté).

Merci de faciliter votre inventaire en plaçant toute la vaisselle (sur la table et le mobilier tels qu'ils étaient à votre arrivée. Le barbecue, devra être vidé (dans un sac poubelle et non-pas dans la pelouse) et la grille nettoyée. Le réfrigérateur éteint et nettoyé et les radiateurs éteints également. Merci de jeter les alèses et protèges oreillers jetables pour ne laisser que les alèses tissus.

La location devra être rendue propre, rangée et en bon état de fonctionnement. Si l'agent estime que l'entretien de la location a été mal effectué, un forfait ménage d'un montant de 50 € vous sera facturé en mobile home et 40 € en tente insolite. Des tarifs de casse sont disponibles dans le livret d'accueil.

Pour tout départ en dehors des horaires prévus, la caution vous sera renvoyée par courrier.

La réservation ne devient effective qu'à réception du règlement de la réservation et des frais de dossier par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou tout autre moyen de paiement accepté au camping.

Les arrivées et les départs

Une caution de 310 € sera demandée à l'arrivée pour les hébergements ainsi que le solde restant. Cette caution sera restituée après l'état des lieux ou déduite des éventuels frais de remise en état (matériel manquant ou détérioré, propreté négligée ou insuffisante). Cette caution s'élève à 150 € pour une location de tente insolite et 20 € pour un emplacement.

Les arrivées s'effectuent entre 16h et 19h en mobile home ou tente insolite. Sans préavis, et passé ces délais, un mobile home ou une tente insolite réservé et non occupé sera jugé disponible. Il est donc impératif de prévenir la réception en cas d'arrivée tardive ou anticipée. Vous devrez tenir informée la réception de votre horaire d'arrivée. Les départs ont lieu avant 10 h. Tout retour de clé après 10 h du matin entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Les départs en emplacement de camping ont lieu à 11h. Tout départ après 11h entrainera automatiquement la facturation d'une journée supplémentaire.

En cas d'annulation sans préavis, le règlement de la réservation et les frais de dossiers nous restent acquis à titre de dédommagement.

Le campeur est responsable de l'état de propreté de son emplacement.

AUX LOCATAIRES ET CAMPEURS : Tout chèque d'acompte reçu après votre arrivée, ne sera pas encaissé et vous sera renvoyé. Cependant, le règlement total du séjour sera obligatoire dès votre arrivée au camping.

II. Annulation et conditions d'annulation

En cas d'annulation du fait du client, la location n'ayant pu être remplacée, les frais d'annulation seront les suivants :

- Annulation enregistrée par le camping à plus de 30 jours avant le début du séjour : remboursement des acomptes ou du solde versés par le client
- Annulation enregistrée par le camping entre le 30^{ème} jour et le 21^{ème} jour inclus avant le début du séjour : versement de 25 % du montant total du séjour par le client au camping.
- Annulation enregistrée par le camping entre le 20^{ème} jour et le 8^{ème} jour inclus avant le début du séjour : versement de 50 % du montant total du séjour par le client au camping,
- Annulation enregistrée par le camping entre le 7^{ème} jour et le 2^{ème} jour inclus avant le début du séjour : versement de 75 % du montant total du séjour par le client au camping,
- Annulation enregistrée par le camping 2 jours avant le début du séjour : versement de 90 % du montant total du séjour par le client au camping,
- En cas de non présentation du client : versement de 100 % du montant total du séjour par le client au camping.

En cas d'annulation du fait du camping et conformément à l'article 21 de la loi du 21 juillet 1992, le camping ne pourra prétendre à aucun loyer et devra dédommager le client des frais de déplacement nécessaires à son retour (barème fiscal) dans des conditions jugées équivalentes.

Le loueur se réserve le droit d'annuler ce contrat si un cas de force majeure (incendie, catastrophe naturelle, etc....) entraînait pour lui et le locataire l'impossibilité d'utiliser la location dans des conditions normales.

Dans ce cas, l'acompte perçu serait restitué au client. En cas de litige, celui-ci sera traité par le tribunal compétent.

Les animaux, sauf les chiens, sont interdits et ne sont pas admis dans nos locations.

A :

Date:

Signature du Campeur (lu et approuvé) :



REGLEMENT DU CAMPING

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant.

Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

Chapitre I : ACCES CAMPING

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : le nom et les prénoms ; la date et le lieu de naissance ; la nationalité ; le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

Visiteurs : Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le client peut recevoir un ou des visiteurs au tarif de 2 € la journée par enfant et 3€ par adulte. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

Ils devront s'annoncer en réception aux heures d'ouverture et obligatoirement stationner leur véhicule sur le parking extérieur. L'accès sera autorisé qu'en cas de dépôt de pièce d'identité et de règlement du droit visiteur auprès de l'accueil.

Départ anticipé : Quelque soit le motif du fait du locataire : météo, ou tout autre, aucun remboursement ne sera effectué.

Sanitaires : Nous vous remercions du bon soin apporté aux installations et au respect des autres vacanciers. En cas de défaillance technique ou entretien, avertir immédiatement la réception. Les sanitaires sont réservés aux locataires du camping.

Bureau d'accueil : Vous trouverez au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

Chapitre II : INFORMATIONS EMPLACEMENT ET LOCATIONS

Affichage :

Le présent règlement intérieur et les conditions générales de vente sont affichés à l'entrée du terrain de camping. Il est remis à chaque client qui le demande. Le camping est classé 3 étoiles tourisme depuis le 29 juillet 2013, ce classement est affiché à l'accueil, la grille de classement est également consultable tout comme les consignes de sécurité et d'évacuation à la réception. Les prix applicables au camping sont affichés à l'accueil ainsi que le nombre d'emplacements existants.

Les arrivées et les départs :

Une caution de 310 € sera demandée à l'arrivée pour les hébergements ainsi que le solde restant. Cette caution sera restituée après l'état des lieux ou déduite des éventuels frais de remise en état (matériel manquant ou détérioré, propreté négligée ou insuffisante). Cette caution s'élève à 150 € pour une location de tente insolite et 20 € pour un emplacement.

Les arrivées s'effectuent entre 16h et 19h en mobile home ou tente insolite. Sans préavis, et passé ces délais, un mobile home ou une tente insolite réservé et non occupé sera jugé disponible. Il est donc impératif de prévenir la réception en cas d'arrivée tardive ou anticipée. Vous devrez tenir informée la réception de votre horaire d'arrivée. Les départs ont lieu avant 11 h. Tout retour de clé après 11 h du matin entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Les départs en emplacement de camping ont lieu à 11h. Tout départ après 11h entraînera automatiquement la facturation d'une journée supplémentaire.

En cas d'annulation sans préavis, le règlement de la réservation et les frais de dossiers nous restent acquis à titre de dédommagement.

Le campeur est responsable de l'état de propreté de son emplacement.

Pendant votre séjour :

En cas de panne d'eau chaude, de gaz ou de télévision, merci de ne pas manipuler la chaudière et autres installations. Contactez l'accueil au 03 84 23 11 22 ou présentez-vous en personne à la réception.

Ces obligations sont valables également pour tout problème de maintenance (ampoule, mobilier cassé ou défectueux...). Le camping se réserve le droit de vous facturer tout matériel endommagé par votre part (chèque de caution remis à l'accueil à votre arrivée).

En ce qui concerne les animations (juillet-août), un planning est affiché au mini-club et à la réception. Vous pourrez également accéder à des conseils et informations pratiques ou de visites au point informations touristiques à l'accueil. Des circuits VTT, cyclisme et randonnée sont également à votre disposition.

Vous trouverez dans le livret d'accueil, la carte du snack-bar, ouvert aux mêmes horaires que l'accueil et en soirée.

Votre départ :

Les campeurs sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour si cela n'a pas été effectué à son arrivée. Votre départ aura lieu avant 10h habituellement.

Tenue de l'emplacement : Aux bons soins du vacancier qui devra le laisser propre durant tout le séjour et à son départ. Feux au sol interdit. TOUTE DEGRADATION : barrières cassée, extincteurs ou autres matériel endommagé, stationnement voiture, fil à linge sur les petits arbres, sera facturé aux clients indéclicats.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les sanitaires. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Une borne camping-car est disponible à l'entrée du camping pour vidanger et faire le plein d'eau. Les ordures ménagères, les déchets de nature plastique, verre, papiers, cartons, doivent être déposés dans les poubelles de tri situées à l'entrée du camping.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Linge : L'étendage sur séchoir est obligatoire, AUCUN FIL entre les arbres n'est autorisé.

L'eau : Ne pas gaspiller l'eau. Le lavage des voitures est interdit.

Nuisances sonores : Dans la journée, le poste radio ou la sono devront rester discrets pour ne pas gêner le voisinage. Chacun devra respecter le calme nocturne. Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés seuls ou en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total : de 22h à 7h.

Circulation : limitée à 10 km/h. Interdite entre 21 h et 7 h en avril-mai-juin-septembre-octobre et entre 0h et 7h en juillet et août, par respect des autres vacanciers, les départs matinaux avant 7 h sont interdits. Vélos : leur circulation implique le respect du code de la route et des mesures de sécurité. De nuit, les vélos non munis d'éclairage sont interdits, et ce pour des raisons de sécurité.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Nous rappelons que l'accès aux plans d'eau est réglementé, accès interdit aux véhicules moteur. Merci de prendre connaissance de l'arrêté municipal affiché sur le camping. Si une clé donnant accès aux portillons vous est remise, nous vous remercions de bien vouloir refermer à

clé le portillon après votre passage afin d'éviter l'intrusion de personnes externes au camping. Les caravanes double-essieux sont interdites.

Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Vol : La direction a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. La direction décline toute responsabilité de vol sur les emplacements, dans les locations ou les sanitaires.

Chapitre III PRESTATIONS DU CAMPING

Commerces de proximité: Chacun dispose d'horaires différents – voir affichages en réception.

Camping: Epicerie, jeux plage, mini-club, canoë, piscine, snack-bar.

Animations en haute saison (Juillet –Août) : sportives, de loisirs, en journée, en soirée (voir planning proposé chaque semaine).

Machine à laver et à sécher : jetons en vente en réception aux heures d'ouverture.

Wifi : une liaison internet est à votre disposition aux heures d'ouvertures de l'accueil et du snack-bar. Le camping décline toute responsabilité liée à la détérioration de matériel sous quelque forme que ce soit (virus, bug...). Les téléchargements illégaux sont interdits et sous l'entière responsabilité du campeur qui doit s'inscrire à l'accueil.

Plage : Baignade surveillée en juillet-août, voir les horaires de surveillance sur les panneaux d'affichage.

Garage mort : Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation est payante.

Chapitre IV : PISCINE

Ouverte en cas de soleil, elle n'est pas surveillée. Accès interdit aux enfants de moins de 12 ans non-accompagnés d'un adulte. Le bassin est chauffé. Il est interdit d'y manger, boire ou fumer.

MAILLOTS DE BAINS OBLIGATOIRES : le port de short ou tee-shirt est interdit dans la piscine, de même que l'introduction de jeux aquatiques trop encombrants.

Pour les bébés le port de couche spéciale bain et maillot de bain sont obligatoires. Les chaussures doivent rester en extérieur.

L'accès à la rivière pour la baignade est strictement interdit.

Chapitre V : JEUX D'ENFANTS ET ANIMATIONS SPORTIVES

Jeux : l'accessibilité aux jeux se fait selon les règlements collés sur les jeux ou à l'entrée de l'aire. Jeux sous la surveillance des parents. Rappel : il est imprudent de laisser jouer les tout petits dans les jeux des grands. Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Chapitre VI REGLEMENTATION ANIMAUX

Seuls les chiens sont acceptés, à l'exception de ceux classés dangereux. Le carnet de santé et vaccinations est obligatoire. Tenu en laisse la promenade se fera en dehors du camping. Par respect des promeneurs et riverains, les propriétaires de chiens devront prendre toutes leurs précautions « propreté » pour leur balade. L'accès aux jeux et à la plage est interdit. Il est également interdit de laisser les chiens seuls sur emplacement ou dans le mobile-home.

CHATS, LAPINS OU AUTRES ANIMAUX SONT STRICTEMENT INTERDITS sur le camping.

Chapitre VII ECOLOGIE ET BIEN-ETRE DE LA NATURE

Ordures ménagères : Pour le respect de l'environnement, nous vous invitons et VOUS REMERCIONS de respecter le tri mentionné et obligatoirement déposer vos déchets aux différents containers situés à l'entrée du camping.

Les déchets bois, métal, plastiques non-triables, GROS encombrants sont interdits. Non collectés, vous devrez les porter vous-mêmes à la déchetterie.

Il est strictement interdit de fumer dans les mobiles homes, tentes insolites et dans les espaces publics, nous vous remercions de ramasser tous vos mégots.

Chapitre VIII RESPECT DES LOIS ET DE LA REGLEMENTATION

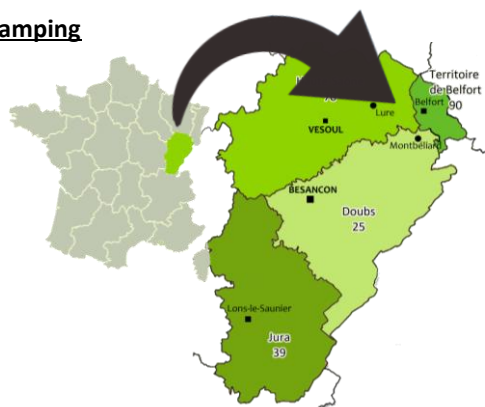
Le camping des Ballastières revendique son côté calme et nature destiné à une clientèle familiale avec des animations soirées qui s'arrêtent dès minuit.

Lorsqu'un vacancier trouble ou cause nuisances au voisinage ou perturbe l'intégrité des installations, la direction du camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour, sans indemnités ni compensation. Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. Tout propos diffamatoire ou mensonger, colporté par tous moyens, pourra faire l'objet à l'encontre de son auteur de poursuites pénales.

Chapitre IX RENSEIGNEMENTS GENERAUX

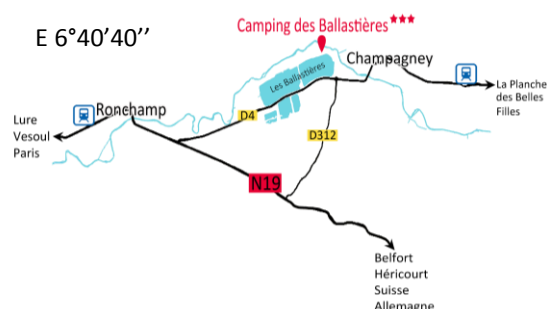
Situation du camping



Coordonnées GPS

N 47°42'12''

E 6°40'40''



Transports :

À 20 km de Belfort, 60 km de Mulhouse, 90 km de Besançon, 175 km de Strasbourg

Liaison en train sur la ligne Paris-Bâle

Gare à 2.6 km du camping à Champagney, 30 minutes de marche

Attraits touristiques :

A 1 km des commerces (boulangerie, boucherie, pompe, supermarchés, tabac presse, bureau de poste)

A 18.9 km de la Station de ski La Planche des Belles Filles à Plancher les Mines

A 5 km de la Colline Notre Dame du Haut à Ronchamp

A 4 km du Musée de la Mine à Ronchamp

A 1 km du Musée de la Négritude à Champagney

A :

Date:

Signature du Campeur (lu et approuvé) :